

Le garde suisse.

Séquence nostalgie pour les plus anciens

Page info pour les autres.

C'est le pape Jules II qui a créé vers 1505 d'une formation militaire au Vatican afin d'assurer sa protection personnelle. Cette formation prendra au fil des ans l'appellation de Garde pontificale suisse ; car il est vrai que seuls les hommes de nationalité suisse pouvaient intégrer cette garde ; et ceci reste encore toujours valable de nos jours. Ce choix de nationalité n'était pas dû au hasard, mais reposait sur la qualité très réputée et par ailleurs fortement appréciée des mercenaires suisses qui servaient dans les armées des différents pays eu Européens de l'époque.

La France ne dérogeait pas à cette règle et les rois français du XVe au XVIIe siècle avaient aussi recruté des suisses pour former leur garde personnelle. Un des faits historiques le plus connu



est celui des gardes suisses intégrés à l'armée française qui défendirent le palais des Tuileries contre les insurgés, à Paris, le 10 août 1792, pendant la Révolution française. L'influence des idées de la Révolution française, coïncidant avec la formation plus accrue d'armées nationales, mit fin en France au recours de mercenaires étrangers. (à l'exception de la Légion étrangère qui fût créée en 1831)

L'origine des suisses d'église remonte aux ordonnances royales de 1771 instituant une pension de retraite pour les vieux soldats. Mais on avait oublié d'y inclure les troupes suisses engagées au service du roi ! Il a donc fallu trouver une solution de rechange. En conséquence, on a envoyé les suisses

invalides démobilisés dans les paroisses du Royaume pour en assurer le gardiennage, la police et le service d'honneur, à la charge des paroissiens bien sûr. Ces vieux soldats, disciplinés et tempérants ont été très bien accueillis par la population et sont devenus une figure colorée et familière parmi les employés paroissiaux. Le surplus de ce contingent a été placé pour assurer le gardiennage d'édifices publics et privés et sont l'ancêtre de nos concierges.

Les suisses d'église ont gardé leur uniforme rouge pour les solennités et portaient leur redingote bleu-gris pour les jours ordinaires. Ils portent leur épée, privilège royal accordé aux vétérans de plus de 25 ans de service dans l'armée. Ils sont armés de la hallebarde conformément au règlement de l'Hôtel des Invalides de 1716 qui attribue cette arme aux invalides incapables de se servir d'un fusil. La pertuisane était attribuée aux bas-officiers, nos

modernes sous-officiers. La canne à pommeau est dérivée de la masse des huissiers. Lorsque, après la Restauration (1814-1830), les derniers régiments suisses de l'armée française furent licenciés, la tradition du « suisse » d'église a continué, avec toujours le même uniforme et les mêmes armes. La seule différence dans leur tenue est un peu plus de plumes et de galons, et un chapeau de gendarme (qui coiffait aussi les gardes champêtres) à la place de l'ancien tricorne.

Le suisse veillait au bon déroulement des cérémonies religieuses pour qu'elles s'accomplissent dans la sérénité. Il précédait le clergé dans les processions et, à la demande de certaines familles, il pouvait être présent lors des cérémonies de mariage.

J'ai connu, il y a encore quelques décennies, lorsque la pratique religieuse était intense et les églises pleines le dimanche, le suisse qui faisait régner la discipline dans l'église. Il faisait sortir des rangs les enfants deux par deux, frappait le sol de son pommeau pour les inviter à faire la genuflexion et le signe de croix. Les enfants étaient nombreux, les filles d'un côté (gauche), les garçons de l'autre. Un banc était attribué à chaque classe d'âge. Les plus petits étaient assis devant. Ce n'est qu'après la profession de foi que nous pouvions rejoindre les bancs des adultes. Le suisse inspirait crainte et respect. Lorsque les enfants chahutaient, il les punissait en les faisant sortir du banc et s'agenouiller devant l'autel de saint Joseph, pour le reste de la messe. C'était la honte pour les parents, les enfants avaient alors peur de rentrer à la maison.

Le suisse était donc le « policier du culte », le « sheriff de la nef ». Il devait empêcher les infidèles d'entrer dans les églises pour profaner les saints mystères. Il devait faire tenir à chacun son rang, faire observer le silence et l'humilité. Il sonnait les cloches, fermait les portes de l'église et celle de la sacristie. Le garde suisse jouait les maîtres de cérémonie. Portant la redingote bleue riche de parements et d'épaulettes dorées les dimanches ordinaires, il gardait l'uniforme rouge pour les célébrations importantes. Coiffé de son bicorne, canne à pommeau et hallebarde à la main, il veillait au bon déroulement des offices, accompagnait les servants d'autel lors des quêtes et précédait le clergé dans les processions. Frappant le sol avec sa canne à pommeau, il invitait les fidèles à se lever de leur banc lors des cérémonies.

Cette tradition du garde suisse, perpétuée dans les paroisses importantes, s'est éteint presque naturellement. La relève n'étant ni assurée ni souhaitée. Il ne resterait plus que trois suisses en France. Quelques bénévoles exercent toujours par exemple à Josselin, dans le Morbihan, où il est notamment remarqué lors du pardon de Notre-Dame-du-Roncier célébré le 8 septembre de chaque année., ou à Burnaupt le Haut dans le Haut Rhin lors de la célébration de la fête Dieu.

Aujourd'hui, à la demande de la Préfecture, dans le cadre du plan Vigie pirate, nous assurons un service de sécurité lors des messes dominicales. C'est un service d'ordre effectué par des paroissiens volontaires et bénévoles.

Encore une page qui est tournée.

GB